

Département **menacé,** Services publics **en danger !**

Séance du Conseil général du 26 novembre 2009
Présentation de Claude Bartolone
Président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis

Le projet de réforme de l'organisation territoriale présenté par le
gouvernement est **un projet démagogique et dangereux**
dont l'ambition est de **réduire la liberté d'action et**
d'initiative des collectivités locales en général et des
départements en particulier.

Une réforme démagogique et dangereuse qui peut se résumer en trois points

1. La suppression de la taxe professionnelle

- > Qui serait remplacée par une dotation de l'Etat pour 2010, mais aucune garantie pour les années suivantes

- > Pour la Seine-Saint-Denis cela représenterait une perte de la moitié des recettes fiscales du Département (soit 341 millions d'euros), si la dotation n'était pas reconduite

2. La restriction des compétences du Département

- > Avec la suppression de la clause générale de compétence
- > Les actions du Département se limiteraient à ses compétences légales : la solidarité ; la construction et la l'entretien des collèges ; la voirie départementale
- > **La liberté d'action du Département serait grandement limitée : impossible de financer les associations culturelles, sportives ou de la vie locale**

3. La suppression des conseillers généraux et régionaux

- > Ils seraient remplacés par des conseillers territoriaux qui siègeraient dans les deux Assemblées
- > **Une liquidation des contre-pouvoirs locaux et une recentralisation de la France**

**Une réforme fondée sur des contre-vérités
véhiculées par le gouvernement
sur les collectivités locales**

1^{ère} contre-vérité



**« Les collectivités locales
sont endettées et investissent peu »**

L'endettement des collectivités c'est 5,5% de la
richesse nationale

L'endettement de l'Etat c'est 49,1% de la richesse nationale
(avant la crise)

L'investissement des collectivités c'est 73% de
l'investissement public

L'investissement de l'Etat c'est 27% de l'investissement
public

2^{ème} contre-vérité

FAUX

**« L'organisation territoriale
est complexe et peu efficace »**

• **L'organisation territoriale est simple :**

- > Il y a trois niveaux de décision avec trois domaines d'action clairs
 - la Commune qui a en charge la proximité
 - le Département qui a en charge la solidarité
 - la Région qui a en charge l'attractivité

3^{ème} contre-vérité

FAUX

« Les transferts de compétence de l'Etat ont été compensés à l'euro près »

L'Etat doit au Département de la Seine-Saint-Denis 485,9 millions d'euros qui n'ont pas été versés suite aux transferts de compétences de 2004

Compétences transférées	Total cumulé depuis 2004 (en million d'euros)
Revenu Minimum d'Insertion	239,4
Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie	51,2
Fonds sociaux	6,7
Personnel Techniciens ouvriers et de Service des Collèges	39,2
Maison Départementale des Personnes Handicapées	6,6
Surcote Prestation de Compensation du Handicap	3,3
Syndicat des Transports d'Ile de France	38,2
Transfert des routes nationales	10,2
Charges portées par le Département et relevant de la solidarité nationale	
Accueil des enfants mineurs isolés	90,9
Total Cumulé	485,9

4^{ème} contre-vérité

FAUX

**« Il y a trop d'élus en France,
il faut réduire leur nombre
pour faire des économies »**

**En Seine-Saint-Denis, les dépenses liées aux
élus ne représentent que 0,2%
du budget du Département**

• **Le Département c'est**, notamment :

- > 5 000 collégiens qui disposent d'un ordinateur gratuit (compétence non obligatoire)
- > le remboursement de 50% de la carte imagine'R (compétence non obligatoire)
- > des micro-crédits pour aider les plus fragiles et soutenir la création d'entreprises (compétence non obligatoire)
- > la mise en place du multi-accueil dans 21 crèches départementales (compétence non obligatoire)
- > l'ADAJE : Allocation Départementale Accueil Jeune Enfant (compétence non obligatoire)
- > un chèque informatique pour lutter contre la fracture numérique (compétence non obligatoire)

• **Le Département c'est**, notamment :

- > « le Permis, sport emploi » pour soutenir l'emploi des jeunes (compétence non obligatoire)
- > 1 000 places supplémentaires en crèche créées en 2009 (compétence non obligatoire)
- > un plan de sécurisation des collèges (compétence non obligatoire)
- > la lutte contre l'habitat indigne (compétence non obligatoire)
- > PAM 93 pour faciliter les déplacements des personnes handicapées (compétence non obligatoire)
- > la signature d'une convention avec TF1 pour favoriser la formation et l'embauche des jeunes (compétence non obligatoire)

• **Le Département c'est**, notamment :

- > des **activités sportives gratuites** pour les collégiens (*compétence non obligatoire*)
- > la création de « **Seine-Saint-Denis Avenir** » l'agence de développement économique de la Seine-Saint-Denis (*compétence non obligatoire*)
- > **des protocoles pour l'embauche** des jeunes et la formation et l'insertion professionnelles signés avec Veolia, Suez, Accor, Colas, la SNCF, la RATP (*compétence non obligatoire*)
- > **une nouvelle aide pour la restauration scolaire** (*compétence non obligatoire*)
- > **l'investissement pour les transports collectifs (tramways)** (*compétence non obligatoire*)
- > **maintenir dignement les personnes âgées à domicile**

Oui à une réforme juste !

- **Une réforme juste**

- > Pour réformer la fiscalité locale qui s'applique, comme la CSG, à tous les revenus de manière proportionnelle et sans bouclier fiscal
- > Pour créer un outil fiscal et dynamique qui intéresse les territoires à leur développement
- > Pour avoir une justice fiscale : réduire les inégalités entre les territoires riches et les territoires pauvres par une péréquation garantie par l'Etat